

#7

# Étrangers de nationalité ennemie

Extrait d'un article publié dans le journal Vernon News  
le 20 juillet 1916.

*Le texte entre crochets ne fait pas partie du texte original. Il a été ajouté afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les mots difficiles.*



## Vernon News

Jeudi 20 juillet 1916

Une fois la paix conclue, les étrangers de nationalité ennemie actuellement détenus dans les camps d'internement au Canada seront-ils renvoyés dans leur pays d'allégeance dans le cadre d'un échange de prisonniers? La guerre nous a enseigné qu'il est nécessaire d'exclure rigoureusement tout immigrant étranger qui ne peut démontrer sa volonté de renoncer à son allégeance étrangère et d'adopter à bras ouverts la citoyenneté britannique, que tout candidat méritant devrait pouvoir obtenir après un délai probatoire [d'attente]. Les hommes qui se sont montrés aussi hostiles que les étrangers de nationalité ennemie actuellement internés devraient être expédiés vers leur terre natale et dans pays de leur choix. Ils ne peuvent pas être mis sur un pied d'égalité avec notre propre peuple. Ils ne devraient pas pouvoir profiter des trésors de l'économie et de l'industrie avant

que nos propres hommes ne soient revenus au Canada et n'aient été démobilisés... La loyauté envers les hommes enrôlés nous commande de ne pas relâcher les étrangers de nationalité ennemie afin qu'ils puissent englober les gagne-pains qui ont été sacrifiés au nom de l'Allemagne. Tant que la guerre durera, il est acceptable que les travaux des étrangers de nationalité ennemie internés soient exploités à des fins productives, mais une fois que la guerre sera terminée, ces étrangers devraient être envoyés au pays qui fait battre leur cœur.

Luciuk, Lubomyr Y. In fear of the barbed wire fence: Canada's first national internment operations and the Ukrainian Canadians, 1914-1920 (Épouvante derrière les barbelés : les Ukraino-Canadiens et la première opération nationale d'internement menée au Canada de 1914 à 1920), Kingston, Kashtan Press, 2001, p. 16.



Documents historiques

